

IV

QUELLES SONT LES SOLUTIONS POUR MINIMISER LE BRUIT ?

Les pertes auditives peuvent être reconnues en **maladie professionnelle** (tableau 42 du régime général et tableau 43 du régime agricole). Cette reconnaissance en maladie professionnelle exige des **critères** :

- ★ De temps d'exposition (de 30 jours à un an).
- ★ De nature des travaux
(25 professions désignées, liste modulable).
- ★ De gravité du handicap
(perte moyenne de 35 dB au moins).
- ★ De délai entre l'exposition et la déclaration.

RÉGLEMENTATION

PROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LE BRUIT

(CODE DU TRAVAIL, ART. R. 232-8 À R. 232-8-7).

Art. R. 232-8 : L'employeur est tenu de réduire le bruit au niveau le plus bas raisonnablement possible compte tenu de l'état des techniques. L'exposition au bruit doit demeurer à un niveau compatible avec la santé des travailleurs, notamment avec la protection de l'ouïe.

80 dB : Des protections doivent être mises à disposition par l'employeur | **85 dB et au-delà** : le travailleur a l'obligation de porter les protections auditives



Atténuation des bruits à la source, casque ou bouchons, peu importe !

PROTÉGEZ VOS OREILLES !

Pour toutes questions relatives à votre état de santé, n'hésitez pas à vous rapprocher du médecin de prévention **et/ou** de l'infirmièr(e) en santé au travail.

Centre De Gestion de la Fonction
Publique Territoriale de Loire-Atlantique
6 rue du Pen Duick II - CS.66225
44262 Nantes cedex 2
www.cdg44.fr

cataloguedesprestations.cdg44.fr

Direction Qualité de Vie
et Conditions de travail
Service médecine du travail
Tel standard : 02.40.20.00.71
medecine@cdg44.fr



Version n°1 - 05/2022



L'EXPOSITION AU BRUIT



I

Comment
mesurer le bruit ?

II

Quels sont les effets
du bruit modéré ?

III

Quelles sont les conséquences
de l'exposition au bruit ?

IV

Quelles sont les solutions
pour minimiser le bruit ?

I

COMMENT MESURER LE BRUIT ?

LE RISQUE DU BRUIT DÉPEND DE DEUX ÉLÉMENTS : **L'INTENSITÉ SONORE** MAIS AUSSI LA **DURÉE D'EXPOSITION**

Puissance sonore de décibels «A»	Que vous pourrez supporter sans risque durant :
 80 dB Très bruyant	8h
 90 dB	30 mn
 100 dB	3 mn 45 s
 110 dB Extrêmement bruyant	28.13 s
 120 dB	3.52 s
 130 dB	0 s
 > 135 dB À la limite de la douleur	Interdit, même avec protection

* **décibels dB(A)** = L'intensité des sons est exprimée en **décibels** dans une échelle allant de **0 dB(A)**, seuil de l'audition humaine, à environ **120 dB(A)**, limite supérieure des bruits usuels de notre environnement.

AU DELÀ DE CE RAPPORT INTENSITÉ/DURÉE, IL Y A UN RISQUE DE SURDITÉ IRRÉVERSIBLE

II

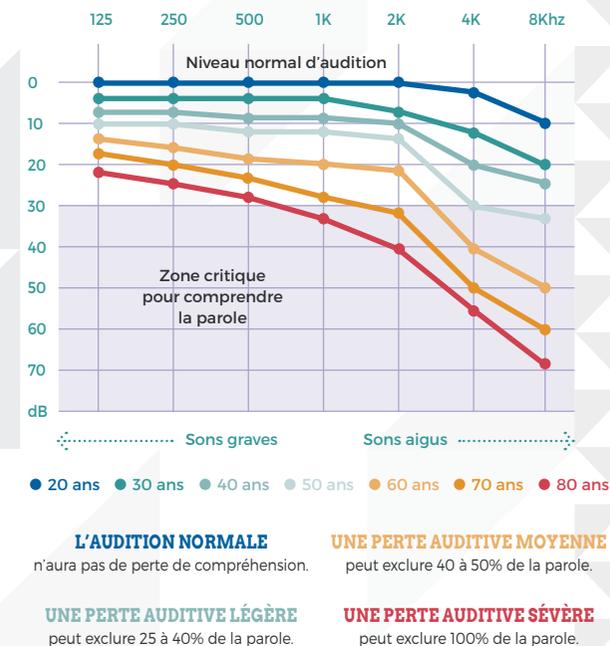
QUELS SONT LES EFFETS DU BRUIT MODÉRÉ ?

LES EFFETS DU BRUIT MODÉRÉ (< 80DB)

- ★ Un bruit **continu** est mieux toléré
- ★ Le bruit **ambiant** majore le risque d'accidents
- ★ Le bruit **ambiant**, au-delà de 70 décibels, **augmente l'hormone du stress**
- ★ Le bruit ambiant **augmente (modérément) la pression artérielle**
- ★ **Humeur et vigilance** peuvent s'altérer dans le bruit (effet inconstant toutefois)
- ★ Le bruit peut **altérer le sommeil** ; La conséquence en est la **somnolence diurne**
- ★ Un bruit de plus de 75 décibels **augmente le temps de réaction** à un évènement
- ★ **Les tâches mentales élaborées et la mémoire se détériorent** dans le bruit

III

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE L'EXPOSITION AU BRUIT



LES ACOUPHÈNES

- ★ Les acouphènes sont des **bruits parasites dans l'oreille** : sifflements, bourdonnements... plus ou moins permanents.
- ★ Elles sont souvent associés à une **séquelle des traumatismes sonores**.
- ★ Souvent, les acouphènes sont **très difficiles à supporter**.
- ★ Leur **traitement** est extrêmement **complexe**.